7a rue de la Liberté
25360 OSSE

Site : http://lespascomte.free.fr
Forum : http://forumdespas.xooit.fr
Contact : lespascomte@free.fr

Osse, le 16 avril 2009

Madame, Monsieur,

Notre association “les P.A.S. Comté” travaille à la communication entre les différents acteurs de la scolarité des élèves porteurs de handicap en milieu ordinaire. Soucieux de la qualité du service public rendu, nous nous permettons de vous interpeller pour vous faire part de notre désarroi quant à notre situation et pour tenter de faire progresser l'accompagnement de ces enfants porteurs de handicap.

Notre fonction est reconnue utile par tous : élèves, parents, enseignants, soignants, et autorités (cf. doc joint) ; les rapports et les déclarations ne manquent pas. Cependant, des milliers d'Auxiliaires de Vie Scolaire vont quitter leur emploi alors même que les recrutements sont problématiques. Les élèves que nous accompagnons ont, plus que tous autres, besoin de stabilité et de compétences spécifiques. Le renouvellement incessant du personnel ne conduit pas la qualité, mais à un continuel balbutiement.

Nous vous savons conscients que la professionnalisation de ce personnel mènera à la progression de la qualité de l'accompagnement des élèves porteurs de handicap, et c'est la raison pour laquelle nous faisons appel à vos compétences pour faire avancer ce dossier.
Nous avons retracé les principales actions et interventions relatives à la loi du 11 février 2005, toutes favorables à la pérennisation des Auxiliaires de Vie Scolaire, ce qui nous amène à un constat navrant quant à la situation actuelle de ce personnel.

En tant que personnel accompagnant scolaire, nous demandons avant tout le respect des enfants et adolescents porteurs de handicap et de leurs familles. Et il nous apparaît que ce respect passe par la satisfaction de nos attentes, à savoir :

1. pour les AVS souhaitant être pérennes dans cette fonction :
   - ✓ l'arrêt du recrutement d'un personnel non qualifié et précaire,
   - ✓ une formation pour un personnel compétent et inscrit dans la stabilité,
   - ✓ la pérennisation des agents sortants en 2009, pour cause de fin de contrat, et des agents dont les contrats ne sont pas encore à échéance, la création d'un nouveau métier d'accompagnement à l'élève en milieu social et scolaire,
   - ✓ un accès au droit statutaire de la fonction publique,
   - ✓ la participation des AVS aux commissions gouvernementales, notamment à la CNCDH, et au plan métiers.

2. pour les agents souhaitant quitter cette fonction :
   - ✓ un accès à une formation qualifiante et professionnelle pour réinvestir les compétences acquises,
   - ✓ un accès favorisé à la VAE avec d'autres objectifs que le CAP Petite Enfance ou le diplôme d'Auxiliaire de Vie Sociale qui, de niveau V, ne correspond en rien au recrutement des AVS au niveau BAC, (d'autant que beaucoup d'entre nous possèdent des diplômes universitaires.)

Comptant sur la diligence avec laquelle vous traiterez nos requêtes,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de notre sincère considération.

Les P.A.S. Comté